



Lac-Saguay

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay a adopté le Règlement 2022-01 intitulé *Règlement 2022-01 décrétant les règles d'utilisation de pièces pyrotechnique*.

Tout contribuable qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en consultant le site internet de la Municipalité au www.lacsaguay.qc.ca

Donné à Lac-Saguay ce 17^{ème} jour de février 2022

Richard Gagnon, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Richard Gagnon résident à Lac-Saguay certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant 2 copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00 de l'après-midi, le 17^{ième} jour de février 2022

Richard Gagnon, greffier-trésorier



Lac-Saguay

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay a adopté le Règlement 2022-01 intitulé *Règlement 2022-01 décrétant les règles d'utilisation de pièces pyrotechnique*.

Tout contribuable qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en consultant le site internet de la Municipalité au www.lacsaguay.qc.ca

Donné à Lac-Saguay ce 18^{ème} jour de février 2022

Richard Gagnon, greffier-trésorier